

Auto-Ecole 3,2,1...Permis

Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2019

Site internet : <http://www.auto-ecole-321-permis.com/>

6 rue MARCEL PAUL
16000 ANGOULEME
Tél : 06.18.53.11.86
Agrément : E1401600110

34, rue nationale
16440 ROULLET ST ESTEPHE
Tél : 06.18.53.11.86
Agrément : E1401600120

CONSTITUTION DU DOSSIER CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

- Photos d'identité (e-photo spécial permis de conduire)
- 1 photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour).
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de la journée d'appel si effectuée pour les candidats de 16 à 18 ans non révolus
- Ou** 1 photocopie du certificat de la journée d'appel (JDC, JAPD) pour les candidats de 18 ans à 25 ans non révolus
- Si obtenu, photocopie du permis AM (ex BSR)
- 1 justificatif de domicile (Voir page suivante)

AGE MINIMUM REQUIS POUR LES EXAMENS

Examen théorique 15 ans
Examen pratique 17ans et 6 mois. Autorisation de conduire une voiture seul(e) à 18ans

ANGOULEME CODE

Mardi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 19h00

CODE THEMATIQUE

Samedi de 11h00 à 13h00

ROULLET CODE

Mercredi de 13h00 à 15h00

Vendredi de 17h00 à 19h00

INSCRIPTION

65 euros

TARIFS DE LA FORMATION THEORIQUE

(TTC)

Forfait code valable 6 mois illimité:	195 euros
Stage code 3 jours en plus :	+35 euros
Code professionnel sur INTERNET	+35 euros
Fournitures	35 euros
Redevance de l'épreuve théorique générale due à l'état	30 euros
Frais d'accompagnement au code (Facultatif)	+15 euros

EVALUATION DE DEPART

(TTC)

Une heure **40 euros**

TARIFS DE LA FORMATION PRATIQUE

(TTC)

Leçon d'une heure voiture (20h minimum)	40 euros
Frais d'accompagnement à l'examen pratique	40 euros

RENDEZ-VOUS PREALABLE (2h) 80 euros

2 RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES 95 euros (chacun)

Une heure bilan en circulation
Deux heures d'animation en salle

Coût total pour 20h de conduite (sans stage et code internet)= 1490€

MODALITES DES REGLEMENTS :

A l'inscription : les frais de d'inscription, les fournitures, la formation théorique, (295€) + stage code (35€) + code internet si souhaité (35€)

La redevance de l'épreuve théorique générale due à l'état (30€) + 15€ de frais d'accompagnement sera versée au passage de cet examen

En cours de formation, paiement par anticipation par tranche de 6 heures.(240€)

Avant l'examen du permis de conduire, le solde de l'élève devra être réglé dans sa totalité. Le non-respect de cette clause entraînera le report de l'examen.

Vous avez la possibilité d'étaler le paiement de la formation. Renseignements au moment de l'inscription.

En cas de retard dans les paiements des leçons, l'établissement se réserve le droit de suspendre la formation pratique.

TOUTE INSCRIPTION DANS NOTRE ETABLISSEMENT VAUT ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS DE REGLEMENTS.

Les documents suivants sont acceptés comme justificatif de domicile :

- une facture d'électricité récente (moins de 6 mois) à votre nom
- une facture de gaz récente (moins de 6 mois) à votre nom
- une facture d'eau récente (moins de 6 mois) à votre nom
- une facture de téléphone fixe (de moins de 6 mois) à votre nom
- une facture de téléphone mobile (de moins de 6 mois) à votre nom
- un avis d'imposition ou un certificat de non-imposition à votre nom
- une attestation d'assurance logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) à votre nom
- un titre de propriété ou une quittance de loyer à votre nom

IMPORTANT :

- **si vous êtes logé par un proche :** une attestation d'hébergement (avec une copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge et une attestation de domicile au nom de cette personne). Cette lettre, rédigée par l'hébergeur, devra certifier que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois.

- **si vous vivez à l'hôtel ou dans un camping :** une facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel ou du camping, et un document officiel à votre nom indiquant la même adresse (fiche de paie, permis de conduire, avis d'imposition, attestation vitale, titre d'allocations familiales, document de Pôle Emploi...)

- **si vous habitez sur un bateau :** une attestation établie par la capitainerie du port d'une propriété d'emplacement ou d'une location permanente, OU une attestation d'assurance pour le bateau, OU un titre de propriété ou un contrat de location en cours de validité du bateau
A savoir : la photocopie d'une facture électronique (téléphone portable, électricité, etc) est acceptée.